



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 juillet 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 28 juin 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme CHOLLET, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT, M. JASPART représenté par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE.

Objet : Dijon Métropole – Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif d'aider les jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté en leur attribuant des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 a transféré du Conseil Départemental de la Côte d'Or à Dijon Métropole la compétence « Fonds d'Aide aux Jeunes » pour ce qui concerne exclusivement le territoire métropolitain dans le respect de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi depuis le 1er janvier 2020, le financement et le suivi du Fonds d'Aide aux Jeunes relèvent de la compétence Dijon Métropole pour le territoire.

En 2023, une majorité de jeunes ayant sollicité cette aide était des personnes seules, sans emploi entre 21 et 24 ans.

420 aides ont été demandées sur Dijon pour un montant de 62 021,15 €.

Aussi, le CCAS est sollicité à hauteur de 7 700 € pour participer à l'abondement de ce fonds correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- acceptent d'attribuer une subvention d'un montant de 7 700 € à Dijon Métropole pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, au titre de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1